

MUNICIPALITÉ EL MARJA

INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES COMMUNES PARTENAIRES DU PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE

Tunis 2020

Le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques : Aïn Sobh-Nadhour, El Marja, Fondouk Jedid-Seltène , Hammam Chatt, Menzel Abderrahman, Nabeul, Sidi Bourouis et Tabarka.

L'accompagnement fourni vise aussi bien les conseils et administrations municipaux que les organisations locales de la société civile, en particulier les organisations de femmes.

L'appui du PLMI inclut une assistance technique et financière au développement de services municipaux sexo-spécifiques, y compris par le biais de projets pilotes, en collaboration avec les femmes et/ou organisations de femmes.



Municipalité El Marja

**INVENTAIRE ET ANALYSE, DANS UNE
PERSPECTIVE GENRE, DES SERVICES
MUNICIPAUX FOURNIS PAR LES
COMMUNES PARTENAIRES DU
PROGRAMME POUR UN LEADERSHIP
MUNICIPAL INCLUSIF EN TUNISIE**

Tunis 2020

ABREVIATIONS

AMC Affaires mondiales Canada

CCL Code des collectivités locales

CILG-VNG International Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante

CNP-EGAL Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales

CPSCL Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales

ESC Équipements socio-collectifs

FCM Fédération canadienne des municipalités

FNVT Fédération nationale des villes tunisiennes

HLM Habitations à loyer modéré

MFES Ministère de la femme, de la famille, de l'enfance et des seniors

PIC Programmes d'investissements communaux

PLMI Programme « Pour un leadership municipal inclusif en Tunisie »

TABLE DES MATIERES

Introduction	7
1. Cadre général et objectifs de l'inventaire	9
1.1. Cadre général	9
1.2. Objectifs de l'inventaire	10
2. Méthodologie	11
2.1. Approche juridique : La notion de service public dans le CCL	12
2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux	13
2.2.1. Sur la notion de genre	13
2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal	14
2.2.3. Évaluation des services municipaux	14
2.3. Approche opérationnelle	15
3. Constats et recommandations	17
3.1. Services municipaux	17
3.1.1. Constats	17
3.1.2. Recommandations	18
3.2. Équipements socio-collectifs	19
3.2.1. Constats	19
3.2.2. Recommandations	20
3.3. Équipements socio-économiques	20
3.3.1. Constats	20
3.3.2. Recommandations	20
3.4. Jardins, espaces verts et places	20
3.4.1. Constats	20
3.4.2. Recommandations	20
Conclusion	22
Bibliographie	23
Tableau d'inventaire	24

INTRODUCTION

La Constitution tunisienne adoptée en 2014 a consacré le principe de la décentralisation et de la libre administration par les collectivités locales de leur territoire. Celles-ci, qu'elles soient communes, régions ou districts, sont appelées à jouer un rôle central et à gagner en importance en tant que producteur et gestionnaire de services et d'équipements publics ainsi qu'en tant que courroie de transmission et d'interprétation des besoins et aspirations des citoyen(ne)s.

Or, l'opérationnalisation progressive de la décentralisation s'accompagne, dans le cas de près de 200 communes, de l'intégration de nouveaux territoires – en application de la décision de communalisation intégrale du territoire national. Les nouveaux besoins créés par cette décision et ses applications appellent à questionner avec acuité la qualité et le nombre de services municipaux fournis par la commune, les espaces publics sous sa responsabilité, même partagée, la couverture actuelle des territoires en matière d'équipements socio-collectifs (ESC), les développements et ajustements à apporter aux modes de programmation des équipements, la mobilisation et l'optimisation des ressources financières et l'harmonisation des mécanismes de financement des collectivités locales à la lumière des directives de planification sectorielle qui orientent les ministères vers la programmation d'équipements publics dans le cadre du budget de l'État.

La planification communale est, quant à elle, coordonnée par la Caisse des prêts et de soutien aux collectivités locales (CPSCL) qui conduit le processus d'élaboration des Programmes d'investissements communaux (PIC) en prenant appui sur un diagnostic territorial et financier participatif et inclusif envers les besoins spécifiques des différents groupes de la société.

Comme le souligne la Note d'orientation sur la programmation des équipements socio-collectifs, élaborée à Tunis par le Centre international de développement pour la gouvernance locale innovante (CILG-VNG International) et la CPSCL en appui au Ministère des affaires locales et de l'environnement (MALE), en 2018, les programmes annuels d'investissement (PAI), base annuelle des PIC, ont faiblement intégré les ESC et vont se heurter dès 2020 à l'entrée en vigueur des réformes de la décentralisation et de l'urbanisme à travers l'application pleine des Codes des collectivités locales (CCL) et de l'urbanisme. Il va sans dire que cette période impliquera des mutations profondes dans la réalisation et la gestion des ESC, toutes phases incluses.

Par ailleurs, la nouvelle Constitution prévoit l'obligation pour l'État de veiller à garantir la représentativité des femmes et la parité hommes/femmes dans les assemblées élues. C'est dans ce contexte que le Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfance et des Seniors (MFFES), en application au décret n°2016-626, paru le 25 mai 2016, a mis en place un « Conseil des pairs » (dont les membres représentent différents ministères

et la société civile) en vue d'intégrer l'approche genre dans « la planification, la programmation, l'évaluation et le budget afin d'éliminer toutes les formes de discrimination entre les femmes et les hommes et de concrétiser l'égalité des droits et devoirs entre eux » (décret n°2016-626). Ce Conseil des pairs œuvre pour l'élaboration et le suivi de l'exécution d'un plan national de l'approche genre.

Or, malgré ces nouveaux dispositifs, l'implication des femmes dans le travail des communes portant sur l'élaboration et/ou l'évaluation des services demeure très peu documentée.

Dans ce contexte, le recours à l'inventaire des services municipaux s'est imposé comme première phase d'état des lieux pouvant renseigner sur le degré d'implication des femmes dans la vie communale et la prise en compte de leurs besoins dans l'élaboration et l'accès aux services fournis par les communes tunisiennes. Le présent document qui concerne la commune d'El Marja, s'insère dans le cadre d'un inventaire plus global incluant les huit communes partenaires du Programme pour un leadership municipal inclusif (PLMI).

I. Cadre général et objectifs de l'inventaire

1.1. Cadre général

La Fédération canadienne des municipalités (FCM) et CILG-VNG International ont convenu de mettre en œuvre le PLMI, avec l'appui des Affaires mondiales Canada (AMC).

Le PLMI s'est fixé comme priorité l'institutionnalisation de l'intégration du genre dans la gestion des affaires locales au sein de la Fédération nationale des villes tunisiennes (FNVT) et des instances nationales et ce à travers le Comité national pour la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes dans la gestion des affaires locales (CNP-EGAL).

Les diverses interventions ont érigé comme élément fondamental, et pilier de l'action, cette priorité qui est intégrée au renforcement de capacités des intervenants clés afin de développer des outils genrés et de documenter les bonnes pratiques et leçons apprises duplicables et partageables.

D'une durée de 40 mois (2018-2022), le PLMI a pour objectif d'assurer aux citoyennes et femmes leaders (élues et porteuses de changement) plus d'influence dans la gestion des affaires locales en Tunisie. Pour ce faire, le PLMI œuvre au renforcement des capacités de huit communes du Nord en matière de livraison de services inclusifs et sexo-spécifiques et ce au profit des conseils municipaux, des administrations communales ainsi que des organisations de la société civile, en particulier les organisations de femmes. Le PLMI appuie les communes suivantes :

- Ain Sobh-Nadhour – Gouvernorat de Jendouba ;
- El Marja – Gouvernorat du Kef ;
- Fondouk Jedid-Seltène – Gouvernorat de Nabeul ;
- Hammam Chatt – Gouvernorat de Ben Arous ;
- Menzel Abderrahman – Gouvernorat de Bizerte ;
- Nabeul – Gouvernorat de Nabeul ;
- Sidi Bourouis – Gouvernorat de Siliana ;
- Tabarka – Gouvernorat de Jendouba.

Des projets pilotes municipaux sensibles au genre/aux besoins des femmes, en partenariat avec les acteurs associatifs locaux, seront mis en œuvre dans le cadre de ce programme afin de :

- Mieux répondre aux besoins et attentes des citoyennes ;
- Améliorer la confiance des citoyennes et citoyens envers leurs institutions locales ;
- Renforcer les partenariats entre la commune et les organisations communautaires et privées à l'échelle locale ;
- Capitaliser et diffuser les leçons tirées et bonnes pratiques en matière de gouvernance locale participative et inclusive, notamment en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

1.2. Objectifs de l'inventaire

C'est dans ce cadre que s'inscrit le présent inventaire visant à :

- Définir la notion de service municipal;
- Rendre compte du mandat général des communes en Tunisie en termes de livraison de services (i.e. en référant à la loi);
- Inventorier les services municipaux fournis par la commune d'El Marja partenaire du PLMI;
- Analyser, dans une perspective genre, lesdits services municipaux fournis par la commune ciblée;
- Collecter et élaborer des recommandations susceptibles de renforcer l'intégration du genre dans les services municipaux fournis par la commune d'El Marja.

2. Méthodologie

La démarche méthodologique adoptée dans le cadre de ce travail est un modèle de processus. Le processus est ici défini comme un ensemble d'activités inter-reliées et menées dans le but d'identifier des recommandations opérationnelles prenant en compte les besoins spécifiques des femmes dans la commune. Pour la récolte de données relatives à notre question, nous avons procédé par une enquête qualitative qui s'est déroulée dans les locaux de la municipalité d'El Marja.

La visite à la municipalité a eu lieu le 26 octobre 2019 et a consisté en entretiens avec les quatre personnes suivantes, toutes élues et présidentes de commissions municipales :

- Jamila Abdelwali, présidente du conseil municipal, (interviewée aussi le 13 septembre à Tunis).
- Abdelaziz Dridi, premier adjoint de Madame le maire.
- Emna El Abidi, présidente de la commission des travaux.
- Sarra Rezgui, présidente de la commission « Femme et famille ».

L'objectif des interviews était d'une part d'identifier les différentes dimensions de la vie communale, de l'existence et l'accessibilité des services offerts, et d'autre part comprendre les caractéristiques et les causes qui définissent le degré de participation des femmes à la vie communale et la prise en compte de leurs besoins spécifiques dans l'élaboration des services. Ensuite, un atelier de restitution s'est tenu le 24 décembre 2019 au siège de la municipalité et a enregistré la participation de représentant.e.s du conseil municipal, de l'administration communale et de la société civile. L'objet étant de discuter des constats et recommandations formulés suite à la première phase de l'enquête et de collecter les recommandations formulées par les différent.e.s intervenant.e.s en vue de les intégrer. Le processus est alors défini à travers la combinaison de constats observables à un ensemble d'intentions spécifiques. Nous avons opté pour la recherche qualitative car elle a pour objectif de « comprendre un phénomène » selon la perspective des sujets ; les observations sont décrites principalement sous forme narrative (Fortin, 1996, p.368). Ce sont les sujets étudiés qui possèdent des connaissances et des savoirs liés à leurs expériences. Leur point de vue est donc essentiel.

Les services municipaux sont placés sous l'autorité du maire.sse et sont dirigés par le secrétaire général de la mairie. Ils relèvent en général des services de proximité offerts aux habitant.e.s de la commune pour pourvoir à leurs besoins de citoyen.ne.s.

Les services offerts varient d'une mairie à une autre selon l'ancienneté de la fondation, le nombre d'habitant.e.s et la dotation financière. Ils sont notamment évoqués dans l'article 241 du CCL qui stipule

que « le conseil municipal contribue à l'organisation des activités de la vie sociale, culturelle, sportive et environnementale de la municipalité à travers les services municipaux et les organisations et associations qui travaillent dans les secteurs susmentionnés».

2.1. Approche juridique: La notion de service public dans le CCL

C'est l'étude du CCL, dans ses articles énumérés de 200 à 244, qui nous permet de définir les champs, territoires, espaces publics, ESC et services relevant de l'action municipale et destinés aux habitant.e.s et usager.e.s.

Ainsi, sont considérés comme biens affectés à l'utilisation directe par le public, de manière non exhaustive :

- les avenues et les rues;
- les places publiques;
- les jardins publics;
- les routes publiques ainsi que leurs dépendances, sauf les routes classées nationales et les autoroutes;
- tous les biens que la loi désigne comme tels.

L'article 60 considère pour sa part comme relevant du domaine public local et « comme des biens affectés à l'utilisation directe par le public, les places publiques et les jardins publics ».

Notre approche genrée dans l'évaluation de l'accès aux services et de la jouissance des dits services s'appuiera donc sur l'article 75 relatif à la gestion des services publics locaux et stipulant qu'elle obéit aux principes suivants:

- l'égalité entre les usager.e.s et co-contractants du service public ;
- la continuité des prestations ;
- l'adaptabilité ;
- le développement durable ;
- la transparence ;
- la redevabilité ;
- la neutralité ;
- l'intégrité ;
- l'efficacité et la protection des derniers publics ;
- la gouvernance ouverte (Open Gov).

En dehors de la prestation de services [municipaux] et d'équipements de proximité, considérés en vertu de l'article 235 comme relevant des « attributions propres de la commune », nous porterons une attention particulière aux commissions permanentes couvrant obligatoirement les domaines suivants en vertu de l'article 210:

- les affaires de la femme et de la famille;
- l'égalité entre les personnes et l'égalité des chances entre les sexes.

Nous veillerons de même à intégrer le droit d'accès à l'information en vertu de l'article 76 sur supports matériels et dématérialisés de natures différentes en application de la loi organique 2016-22, du 24 mars 2016, relative au droit d'accès à l'information.

Les attributions propres de la commune consistant notamment en la prestation de services et d'équipements de proximité, les services publics locaux, que créent et gèrent la municipalité. Celle-ci partage de même certaines attributions, énumérées dans l'article 243, l'autorité centrale.

En matière d'établissements sanitaires et éducatifs, le transfert d'attributions sera mentionné sans pour autant entrer dans la programmation sensible au genre, mais uniquement en termes d'accessibilité et de besoins exprimés.

2.2. Évaluation de l'accessibilité des femmes aux services municipaux

2.2.1. Sur la notion de genre

La notion de genre ne signifie pas uniquement que les femmes soient façonnées en tant que telles par le biais de processus socioculturels ; elle comprend également que les hommes le sont aussi. Cette notion ne nie pas non plus l'existence d'une prédisposition biologique contribuant à l'adoption de comportements et à l'établissement des traits de caractère, mais elle expose que la manière dont les personnes sont modelées par la culture, sur la base de cette prédisposition biologique, joue un rôle déterminant dans ce que, dans une société donnée et dans un temps donné, les hommes et les femmes sont, peuvent se permettre d'être, de faire et de réaliser, tout comme cela influe sur leurs aspirations et l'image qu'ils ont d'eux/elles-mêmes.

Pour Butler, le genre se réalise jour après jour à travers les normes et les contraintes et c'est de cette répétition quotidienne qu'il tire son apparente stabilité, cohérence et naturalité qui sert ainsi de base au cadre social hétéro-normatif et hétéro-sexiste.

Proclamer et édicter légalement l'égalité entre femmes et hommes ne débouche pas sur une concrétisation de cette égalité. Même la régulation légale et pratique de l'égalité des chances n'implique pas que l'égalité va se réaliser. Il y a toujours un gouffre entre l'égalité de droit et l'égalité de fait.

Une égalité des femmes et des hommes dans la pratique devrait s'accompagner d'une égalité, et d'une équité, en termes de visibilité et de participation des deux sexes dans la sphère privée et dans la sphère publique.

L'égalité des genres ne signifie pas que « les femmes doivent devenir des hommes » mais bien que les femmes doivent jouir des mêmes opportunités et possibilités que les hommes, et que cette fin n'implique pas qu'elles doivent toujours se comporter en fonction de la norme masculine.

Enfin, les femmes – en tant qu'usagères du service municipal – ne constituent pas un groupe homogène ; la notion de genre prend ici en compte le principe d'inter-sectionnalité qui reconnaît que la discrimination des femmes tient à plusieurs facteurs : le sexe, l'âge, le statut marital, la situation économique et géographique etc.

2.2.2. Sur la notion d'usager.e du service municipal

L'usager.e est défini comme celui/celle « qui a un droit réel d'usage » ou une « personne qui utilise un service public, le domaine public » (Bordone, 2003). L'intérêt pour les femmes en tant qu'usager.e.s se justifie par l'effet des rapports sociaux de sexe sur les possibilités d'accès aux services et partant sur l'égalité entre les citoyen.ne.s en termes d'exercice de leurs droits.

Il n'existe quasiment pas de travaux tunisiens qui s'appuient sur des observations in situ des interactions entre usager.e.s des services publics et les agents qui sont responsables de la mise en œuvre des politiques publiques. Cette approche est pourtant devenue prédominante avec le concept « relation de service » forgé par E. Goffman qui la définit comme une relation à trois pôles : « les relations de service sont des relations qui se nouent entre des individus, à l'occasion d'une prestation de services, délivrée par les uns (A) à l'intention des autres (B) à propos d'un problème ou d'une réalité (C) sur laquelle on demande à (A) d'intervenir ».

L'intérêt de cette approche, privilégiant les observations ethnographiques, réside dans ce qu'elle permet de dépasser le simple constat d'inégalités d'accès attestées par des données statistiques, pour permettre de saisir les contraintes institutionnelles pesant sur le travail des agents en contact avec le public et de mettre au jour les rapports de domination qui s'installent lorsqu'on a affaire à des citoyen.ne.s/usager.e.s jugé.e.s difficiles.

2.2.3. Évaluation des services municipaux

La participation des usager.e.s dans l'évaluation des services publics à travers les enquêtes de satisfaction s'impose pour mieux cibler ces politiques. Or, comme le souligne Siblot (2005), c'est le/la citoyen.ne standard qui est pris.e en compte comme étalon dans les enquêtes sur la satisfaction des usager.e.s de l'administration. Les populations défavorisées sont exclues du fait de certaines spécificités, à savoir leur relation de prise en charge avec les institutions et leur mode de vie marginal qui les rend inaccessibles par des procédés d'enquête standard (Siblot, 2005).

Si l'on considère l'accessibilité des citoyennes et des citoyens aux services municipaux et la prise en compte des besoins spécifiques des femmes comme l'un des piliers des politiques publiques menées et promues par l'État, l'on accepte par là même le recours aux méthodes et outils d'évaluation des politiques, nommée aussi recherche évaluative se caractérisant par « le recours aux méthodes de recherche des sciences sociales pour apprécier les effets des politiques vues comme des processus d'action spécifiques » (Suchman, 1967).

Il s'agit ici d'évaluer :

- les moyens ; en s'assurant que les moyens prévus ont été mis en place dans l'espace et dans le temps (intégration préalable des besoins);
- la réalisation : apprécier quels ont été les résultats immédiats de l'activité productrice de l'administration (évaluation du service tel qu'il est offert).

Pour les communes de fondation ancienne, l'évaluation sera de type « ex-post » et consistera en un bilan des services, aménagements et équipements déjà existants et fonctionnels. Il s'agit d'évaluer la prise en compte des réalités et besoins différents des femmes et des hommes dans les services, aménagements et équipements, dans une optique de réduction des inégalités et d'optimisation de l'offre de services à la population.

Il s'agit de produire une information révélatrice de la réalité des femmes, de leur fréquentation des espaces, lieux aménagés et équipements, de l'accessibilité, de la mobilité, de la sécurité de leur personne et de la préservation de leur intégrité physique et morale.

2.3. Approche opérationnelle

Le CCL est susceptible d'interprétations diverses au cas par cas. La situation des communes tunisiennes et les grandes différences d'échelle, de nombre d'habitant.e.s et de revenus existant entre-elles ont rendu inéluctable la production d'une grande variété dans les organigrammes des services municipaux offerts aux citoyen.ne.s.

Au niveau des applications et de la traduction des dispositions réglementaires, nous nous intéresserons aux catégories suivantes :

A. Services municipaux proprement dit comprenant d'une manière générale les structures administratives municipales suivantes (liste non exhaustive) accessibles au public :

Secrétariat général de la Mairie

- Service des affaires sociales et culturelles
- Bureau d'ordre
- Section de la réglementation
- Police municipale (rattachée à la Direction générale de la Sécurité publique)
- Bureau de coordination entre les services et les citoyen.ne.s

Direction des affaires administratives générales

Direction financière et des personnels

- Service des impôts et des taxes (recette municipale)

Direction des travaux

- Service d'entretien et de gestion des biens municipaux

Direction de l'aménagement urbain

- Service de l'aménagement et des études urbaines

Direction/service de l'État civil, des Élections (bureau mis à disposition de l'Instance supérieure indépendante pour les élections (ISIE) et géré par les employé.e.s de cette instance), **des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières.**

- Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général.

- Accès à l'information (affichage)

B. Les équipements socio-collectifs qui comprennent les équipements sportifs, culturels et de jeunesse.

C. Les équipements socio-économiques qui comprennent les marchés municipaux couverts et les aires aménagées à cet effet.

D. Les jardins et places publics.

3. Constats et recommandations

3.1. Services municipaux

3.1.1. Constats

La commune qui englobe El Abar, El Abar Est, El Lès, El Marja, comprend 5 472 habitant(e)s.

Le secteur des prestations administratives qui comprend les services opérationnels où des agents, derrière des guichets, reçoivent le public, n'est pas encore mis en place. Les registres certifiés par le tribunal de première instance ont été demandés et acceptés en vue d'ouvrir ce service, le secrétaire général forme 4 agents à cet effet.

Le secteur technique, sous-ensemble tout à fait différent du reste de l'administration communale, est inexistant.

Bien qu'indépendante, la commune au faible capital foncier, humain et financier est dans la contrainte d'offrir des services extrêmement réduits. La volonté propre des membres du conseil et de sa présidente ainsi que celle du secrétaire général est le seul facteur du bon fonctionnement de l'administration et de la gestion des requêtes des usagers et usagères de la commune qui réinvestissent les lieux depuis peu.

La prise en compte des besoins spécifiques des femmes n'est ni institutionnalisée ni intégrée aux procédures de la municipalité car le caractère récent de sa création et la faiblesse de sa dotation en moyens humains et matériels la retarderont. Actuellement, les habitantes et habitants de la localité ne s'adressent plus à la municipalité qui enregistre une baisse de fréquentation de ses services. Cela s'explique par la difficulté de la mairesse et du secrétaire général (seul responsables présents) à répondre et à satisfaire leurs besoins. La présence réduite des forces de sécurité crée un sentiment d'insécurité qui influe sur la mobilité des femmes et des filles. Les besoins élémentaires des femmes s'expriment de manière récurrente en termes de transport, d'éclairage public, des routes et de l'accès à l'eau potable. Or, seul le deuxième point est à la portée des équipes municipales à ce stade de développement de la commune bien que les deux autres soient clairement énoncés dans le CCL comme relevant de la compétence des communes, partagée ou transférée. Une fois n'est pas coutume pour les jeunes municipalités, les commissions ont tendance à outrepasser leurs prérogatives (telles que déclinées dans le CCL) pour compenser la faiblesse de l'administration municipale. Or, elles n'en ont ni les compétences ni les moyens ni même l'autorité et sont tributaires des alliances et équilibres entre les différentes factions politiques qui peuvent entraver leurs actions ou même les faire cesser au gré des mécontentes. Ainsi, en l'absence d'un service de l'aménagement et des études urbaines,

la commission des travaux assure nombre de missions telles le nettoyage d'une « zone noire » se situant à deux cents mètres de la municipalité dont le volume important d'ordures a débordé jusqu'à bloquer des routes. La zone a été nettoyée grâce à l'emprunt d'un tractopelle, d'un camion et autres équipements auprès de la municipalité de Sers. La présidente de la commission des travaux a déclaré avoir entrepris des démarches au sein de sa commission, notamment pour l'aménagement de trois sentiers agricoles, pour nettoyer un oued en empruntant un vide-fosse, un tracteur et un camion à d'autres municipalités ou à la délégation. La commission avait pour projet de procéder au nettoyage avec une niveleuse d'un quartier « Malèji », où les regards, les canalisations sont bouchés, les routes condamnées et les conditions sanitaires pour les habitant.e.s ne sont pas bonnes.

Elle a adressé une requête aux représentant.e.s locaux.ales du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire qui a fait une visite de terrain mais sans donner suite. Les femmes comme les hommes s'adressent à la municipalité en formulant explicitement leurs demandes et réclamations. La présidente de la commune affirme que des femmes travaillant dans le secteur agricole demandent l'aménagement de sentiers agricoles, des routes pour accéder aux fermes et l'éclairage de leur zone d'habitation car trois d'entre-elles se sont fait voler leur troupeau constitué de 22 moutons.

L'accès à l'information se fait par la consultation d'un tableau dans les locaux de la commune. L'affichage se fait aussi sur les murs extérieurs du local lors d'événements particuliers. Des banderoles devant la municipalité sont accrochées lors des événements importants. La communication avec les citoyens se fait davantage à travers le porte à porte, le bouche à oreille et les appels téléphoniques adressés aux membres du conseil municipal. La mairie peut compter aussi sur la radio régionale du Kef qui informe des dates des sessions participatives avec les citoyennes et citoyens et sur la page Facebook de la municipalité.

3.1.2. Recommandations

L'absence ou du moins les faibles capacités des services municipaux offerts et des réponses à apporter aux besoins spécifiques des femmes est notable. De fait, une dynamique faible, balbutiante est mise en place pour répondre aux nouveaux enjeux de l'intégration du genre mais elle se heurte aux réalités économiques et à la non-disposition d'une boîte à outils adaptée. La notion de service de proximité demeure floue et suit l'évolution de la demande et des pratiques citoyennes.

Il apparaît important d'appuyer les initiatives s'inscrivant dans une logique de proximité et de mobilisation des acteurs locaux issus de la société civile et aussi par la mise en place d'une gestion territoriale adaptée des services et des compétences en lien avec le développement économique spécifique des quatre localités de la commune. De telles démarches ne sont pas à la portée des communes seules (d'autant plus qu'elles sont nouvellement créées) mais elles peuvent éventuellement trouver leur place au niveau intercommunal et celui-ci peut aussi en faire remonter le besoin aux niveaux régional et national.

La rencontre personnelle active est le mode de communication privilégié à El Marja. Diverses techniques de communication qui en tiennent compte gagneraient à être mises en œuvre par la commune pour entretenir le dialogue avec les administré(e)s.

L'accès aux services se traduit en termes de distances/éloignements et déterminent les formes de mobilités liées à l'organisation de la vie quotidienne (emploi, scolarisation, consommation, loisirs...) et aux sociabilités. Les mobilités quotidiennes varient selon le sexe, à la fois en termes de distances parcourues, d'insécurité réelle ou ressentie, de parcours et de modes de transports utilisés.

Dans le cas d'El Marja, la mobilité des femmes est restreinte par des contraintes d'ordre sécuritaire (éclairage public défaillant, absence d'effectif policier) et d'ordre logistique (absence d'un système de transport fiable).

Le manque de moyens humains et matériels de la municipalité ainsi que l'entrée en fonction de quatre employé.e.s peuvent être considérés comme une opportunité à saisir en introduisant une méthodologie de travail veillant à :

- Développer des procédures et pratiques sensibles aux besoins spécifiques des femmes (livrables : outils et formulaires administratifs, méthodologie simple à introduire).
- Développer un outil de collecte automatisée des données sexo-spécifiques dans les services municipaux.
- Intégrer en amont les besoins spécifiques des femmes dans les mises en œuvre des missions de service public de la municipalité.

La récente création de la commune et l'importance des demandes en matière d'état-civil plaident en faveur de la mise en place d'un guichet municipal unique facilitant la réception et le traitement des demandes des citoyen.ne.s et assurant le suivi de leurs démarches dans une perspective de politique de services municipaux de proximité à mettre en œuvre afin de les rendre accessibles aux citoyen.ne.s. La formation des ressources humaines de la municipalité dans le domaine de la gestion de l'état-civil et de la formation des cadres aux méthodes participatives est essentielle.

En matière de sécurité publique, l'implication de la mairie dans la sécurité publique doit se traduire par une action en faveur de :

- la sécurisation des parcours agricoles (déplacements du personnel agricole);
- la prévention des vols;
- l'ouverture d'un poste de police.

De même l'accessibilité des citoyen.ne.s à l'information gagnerait à se muer en travail effectif de vulgarisation du fonctionnement des services municipaux et des démarches administratives qui peuvent y être réalisées ainsi que d'une campagne de sensibilisation des citoyen.ne.s aux affaires municipales et de promotion de la participation citoyenne féminine et masculine aux affaires locales.

3.2. Équipements socio-collectifs

3.2.1. Constats

L'absence de services de santé augmente la charge des femmes en termes de responsabilités vu que la

charge de veiller à la bonne santé des enfants et des personnes âgées leur incombe de même que les déplacements y relatifs. Pourtant, un dispensaire équipé existe mais ne dispose pas d'un personnel.

3.2.2. Recommandations

Cette question à régler est du ressort du ministère de la santé. La commune a envoyé diverses correspondances qui sont restées sans résultats. Dépourvue de biens, la commune ne peut pas mettre d'espace à disposition.

3.3. Équipements socio-économiques

3.3.1. Constats

La municipalité n'est ni dotée ni même habilitée à porter des projets créateurs d'emplois. Son rôle en la matière, vaguement défini par le CCL., est de favoriser et encourager la création d'emploi.

Un marché municipal à ciel ouvert existait avant la création de la commune. Il dépendait du conseil de village d'une autre localité (Less) mais a été fermé à une période indéterminée. Le marché hebdomadaire où les habitant.e.s d'El Marja font leurs courses se trouve au Sers, ville située à 7 km de la commune. Les femmes sont plus exposées aux risques que présente un environnement dégradé et souffrent les premières de la quasi-absence de services municipaux et d'infrastructures car elles sont souvent chargées de l'approvisionnement de la famille et se déplacent majoritairement à pieds. Les difficultés d'approvisionnement en eau ont un impact négatif sur la gestion du temps des femmes de la commune et constituent une charge supplémentaire.

3.3.2. Recommandations

L'intervention de la municipalité dans des projets créateurs d'emplois féminins doit être appuyée par la mise à disposition d'une expertise dans le domaine agricole en particulier.

3.4. Jardins, espaces verts et places

3.4.1. Constats

La commune ne compte aucun jardin ni espaces verts ni places publiques. Elle compte quinze cimetières : 8 à Less, 3 à Marja centre, 2 à Tricha et 2 à Abar fréquentés par les hommes et les femmes sans restrictions. D'après la présidente de la commune, certains de ces cimetières ont été créés par les habitant.e.s des zones montagneuses ce qui ne manquera pas de poser des problèmes à l'avenir en termes d'immatriculation notamment.

3.4.2. Recommandations

L'atelier de restitution a mis en évidence le besoin d'un espace vert aménagé praticable par les femmes et les enfants particulièrement. Pour être viable et engendrer des bénéfices à la municipalité, il serait bon de

céder à un privé le droit d'établir une buvette/caféteria, mais pour ce faire, il faudra que le terrain devienne propriété municipale officiellement.

CONCLUSION :

À El Marja, comme dans toutes les municipalités tunisiennes, ces indicateurs portant sur le genre peuvent être produits à travers des opérations statistiques régulièrement reprises par le corps administratif et par les commissions du conseil. Ainsi, l'alimentation des données pourrait réaliser des avancées considérables en matière d'analyse de l'égalité de genre. Sa réussite reste tributaire de la constitution d'une plateforme combinant la collecte de données de différentes instances : de l'Institut National de la Statistique aux structures spécifiques comme le Centre de recherches, d'études, de documentation et d'information sur la femme (CREDIF), le MFFES, etc. et de l'adoption d'une approche qui consisterait en la réorganisation, l'amélioration, l'évolution et l'évaluation des processus de prise de décision, aux fins d'incorporer la perspective de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Il est aussi nécessaire de réaliser une enquête auprès des usagers et des usagères des services afin d'identifier les besoins spécifiques aux femmes, les difficultés d'accès et de jouissance des services.

BIBLIOGRAPHIE

- **BORDONE J.**, « Le droit des usagers des services publics », *Journal du droit des jeunes*, 2003/3 (N° 223), p. 26-29. DOI : 10.3917/jdj.223.0026.

URL: <https://www.cairn.info/revue-journal-du-droit-des-jeunes-2003-3-page-26.htm>

- **BUTLER J.**, *Trouble dans le genre, Le féminisme et la subversion de l'identité*. Traduit de l'anglais par Cynthia KRAUS, Collection : La Découverte Poche / Sciences humaines et sociales n°237, novembre 2006. pp 294.

- **FORTIN M.-F.**, *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*, Ville Mont-Royal: Décarie Éditeur, 1996. pp380.

- **GOFFMAN E.**, *Asiles. Études sur la condition sociale des malades mentaux*. Traduit de l'anglais par Liliane Lainé. Collection Le sens commun, 1968. p452.

- **SIBLOTY.**, « Les rapports quotidiens des classes populaires aux administrations. Analyse d'un sens pratique du service public », *Sociétés contemporaines*, 2005/2 (no 58), p. 85-103. DOI : 10.3917/soco.058.0085.

URL : <https://www.cairn.info/revue-societes-contemporaines-2005-2-page-85.htm>

- **WARN P.**, Les relations de service comme régulations. In: *Revue française de sociologie*, 1993, 34-1. Sur la scolarisation. pp. 69-95.

- **Décret gouvernemental n° 2016-626 :**

http://www.legislation.tn/fr/detailtexte/D%C3%A9cret%20Gouvernemental-num-2016-626-du-25-05-2016-jort-2016-045__20160450062632

TABLEAU D'INVENTAIRE

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
Services municipaux	Bureau d'ordre	Non		Un seul petit local réservé aux toilettes non différenciées et sans eau.	Un local au rez-de-chaussée avec quatre bureaux dont deux fermés à clef, un petit bureau pour le maire situé à l'entrée en face existe une salle de réunion.	Le local de la municipalité est la propriété de la commune.
	Service des affaires sociales	Non				
	Service des affaires culturelles	Non				
	Service de la réglementation	Non				
	Bureau de coordination entre les services et les citoyens.	Non		Le secrétaire général s'occupe des demandes des citoyens et citoyennes.		
	Service de l'État Civil, des élections, des décès et de la tenue à jour des concessions dans les cimetières.	Non	Les registres certifiés par le tribunal de première instance ont été demandés et acceptés en vue d'ouvrir ce service, le secrétaire général forme 4 agents (affiliés au gouvernement, travaillant désormais à la municipalité) à cet effet.			

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service de l'aménagement et des études urbaines	Non	<p>Le premier conseiller de la mairesse élue explique que les membres du conseil étaient très actifs pendant la première période qui suivit la création de la municipalité.</p> <p>La commission des travaux a entrepris le nettoyage d'une « zone noire » se situant à deux cents mètres de la municipalité. Le nombre important d'ordures a débordé jusqu'au blocage des routes. La zone a été nettoyée grâce à l'emprunt d'un tractopelle, d'un camion et autres équipements auprès de la municipalité du Sers.</p> <p>La présidente de la commission des travaux a déclaré avoir entrepris des démarches au sein de sa commission, notamment pour l'aménagement de trois sentiers agricoles, pour nettoyer un oued en empruntant un vide-fosse, un tracteur, et un camion à d'autres municipalités ou à la délégation.</p> <p>La commission avait pour projet de procéder au nettoyage avec une niveleuse (grader) d'un quartier « Malèji », où les routes sont condamnées et les conditions sanitaires pour les habitants ne sont pas bonnes. Elle a adressé une requête aux représentants locaux du ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire qui a fait une visite de terrain mais sans donner suite.</p>	<p>Les femmes comme les hommes s'adressent à la municipalité en formulant explicitement leurs demandes et réclamations. La présidente de la commune affirme que des femmes travaillant dans le secteur agricole demandent l'aménagement de sentiers agricoles, des routes pour accéder aux fermes.</p> <p>Un groupe de trois jeunes femmes se sont adressées à la municipalité pour réclamer l'éclairage de leur zone d'habitation car elles se sont fait voler leur troupeau constitué de 22 moutons.</p>	<p>Toujours concernant l'éclairage : Suite aux demandes des citoyennes et citoyens concernant les besoins en éclairage, la présidente de la commune a fait appel au gouvernorat pour lui prêter un technicien et son matériel.</p> <p>Le coût de cette opération a été réglé avec son argent personnel.</p> <p>Concernant l'aménagement des routes : les citoyen.ne.s sont en demande d'amélioration des routes pour la fluidité de la mobilité. Les personnes laissent leurs voitures au milieu des routes en hiver pour continuer à pieds car les voies sont inondées.</p> <p>Les habitant.e.s de la commune demandent l'équipement des logements en eau potable.</p> <p>L'eau provient généralement des puits qui ne sont pas contrôlés au niveau sanitaire. Concernant la propreté, la mairie reçoit de nombreuses demandes de nettoyer les regards et de gestion des déchets.</p>	

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Service d'entretien et de gestion des biens municipaux	Non				Équipements : Citerne d'eau fonctionnelle mais mise dans les locaux de la délégation par manque de personnel pour en assurer la surveillance.
	Service impôts et taxes (recette municipale)	Non				
	Service de l'accueil du public et des renseignements d'ordre général.	Non				Le secrétaire général assure cette fonction.
	Accès à l'information (affichage)	Oui	Présence d'un tableau dans les locaux de la commune. L'affichage se fait aussi sur les murs extérieurs du local lors d'événements particuliers. Des banderoles devant la municipalité sont accrochées lors des événements importants. La communication se fait davantage à travers le porte à porte, le bouche à oreille et les appels téléphoniques adressés aux membres du conseil municipal. La mairie peut compter aussi sur la radio régionale du Kef qui informe des dates des sessions participatives avec les citoyennes et citoyens ; et sur la page Facebook dédiée à la municipalité.			Le secrétaire général assure cette fonction.

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Mobilité / transport	Oui				La présidente de la commune fait office de chauffeur vu l'absence de personnel.
Les équipements socio-collectifs sportifs, culturels, sanitaires et de jeunesse	Stade municipal	Non				
	Salle de sport	Non				
	Piscine municipale	Non				
	Complexe sportif	Non				
	Maison de jeunes	Non				
	Auberge de jeunesse	Non				
	Maison de la culture	Non				
	Bibliothèque municipale	Non				
	Théâtre municipal	Non				
	Salle de cinéma	Non				
	Musée	Non				
Salle de spectacle	Non					
Zoo	Non					

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Club pour enfants	Non				
	Jardin d'enfants	Non				
	Centre de jeunesse; vacances ; loisirs	Non				
	Club pour personnes âgées	Non				
	Dispensaire municipal	Non, 3 fermées			Le dispensaire, propriété du ministère de la Santé publique est fermé dans l'attente de la mise à disposition de personnel qualifié qui est actuellement en cours de formation.	
	Marché municipal couvert	Non,				
	Marché municipal en plein air	Non,			Existait avant la création de la commune, dépendant du conseil de village d'une autre localité (Less) mais qui a été fermé. Le marché périodique/ semaine où les habitant.e.s d'El Marja font leurs courses se trouve au Sers à 7 km.	
	Centre d la femme rurale	Non,				
Les jardins et places publics	Jardin public	Non,				
	Place	Non,				

Entité	Type	Existence	Appréciations sur l'état général	Appréciations genrées	Observations	Remarques sur la gestion et la propriété
	Cimetière	Oui, 15	8 à Less 3 à Marja centre 2 à Tricha 2 à Abar	Les femmes y vont sans problèmes.	Ceux de Marja sont ceints d'un muret, des puits sont situés à coté et ils ne sont pas éclairés.	Certains cimetières sont faits par les habitants des zones montagneuses d'après la présidente de la commune.
	Espaces verts	Non				
	Parcs	Non				

Commission « Femme et Famille »

Une seule session participative a été organisée dans le cadre de la commission avec les citoyennes qui étaient au nombre de 15, pendant la période estivale de l'année 2018. Elle a rassemblé les femmes des quatre localités (El Marja, Abar, El Less, « Abar charkiya », El marja chamaliya) la communication s'est faite par le bouche à oreilles et à travers des invitations personnelles que la jeune présidente adressait oralement aux femmes ciblées. Les femmes étaient âgées de plus de 35 ans et artisanes. La présidente voulait initier un projet visant la promotion des produits artisanaux tels que le « Margoum » ou la « Kachabiya » et commercialiser les produits à l'échelle nationale. Vu le coût de l'opération comprenant l'achat de matière première pour la production et la location d'un local et de moyens de transport pour les femmes vivant dans les montagnes, le projet a été abandonné.

Depuis, aucune session ni activités, ni stratégies ou propositions n'ont été formulées. La jeune présidente, diplômée depuis deux ans en design travaille chez un(e) imprimeur(e) local(e) qui fait du traitement de texte, invitations et autres produits et ne veut plus risquer de perdre son travail au bénéfice de son activité au sein de la commission affirme-t-elle. Elle a par ailleurs assisté à d'autres sessions participatives où la présence des femmes était moins importante que celle des hommes et dont l'âge variait entre 25 et 45 ans. La requête des jeunes femmes âgées de 25 ans concernait l'emploi.

Elle demandait à la municipalité de trouver des investisseurs pour créer des usines de mise en conserve de tomates ou de tomates séchées. La présidente de la commission explique qu'elles sont aussi en demande de formation pour les produits laitiers, pour la production de fromage et qu'elles veulent entreprendre de mini-projets dans ce domaine et contracter des crédits pour le mettre en œuvre.

La présidente de la commission des travaux affirme que les femmes de la commune sont très actives, qu'elles travaillent exclusivement dans le milieu agricole vu la nature de la région, qu'elles sont en demande d'aménagement de sentiers et de projets d'investissements. Elle explique que les membres du conseil avaient pour ambition d'améliorer les conditions de vie des habitants et que leurs objectifs dépassaient largement la réalité du terrain à laquelle ils étaient confrontés : le manque de ressources matérielles, structurelles et humaines de la municipalité.

**Programme pour un leadership municipal inclusif
avec l'appui des Affaires mondiales Canada**

Immeuble IRIS, 3ème étage rue du Lac Malären, Tunis, Tunisie
Tel : +216 71 860 245 / +216 71 860 243 / Fax : +216 71 860 242

Email : cilg@cilg-international.org - Site web : www.cilg-international.org